



SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES DU DÉPARTEMENT

Période 2024 - 2028



Avec un volume d'achat annuel atteignant désormais les 100 millions d'euros, la commande publique du Département est devenue un véritable enjeu de performance au service des politiques publiques et plus particulièrement en matière de développement économique du territoire, de transition écologique et de progrès social.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil départemental de la Somme s'est doté d'une politique achat responsable structurée dès 2018, autour d'enjeux cruciaux comme la transition écologique, l'insertion et l'inclusion sociale au travers de clauses dédiées fixant ainsi des orientations claires en termes de commande.

Fort des résultats obtenus, le Département a adhéré à la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables, avec le Conseil National des Achats et le Médiateur des entreprises. Cette politique achats, votée pour la période 2022-2024 arrive aujourd'hui à son terme.

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) a été créé par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et a été rendu obligatoire pour toutes les collectivités dont les volumes d'achats sont supérieurs à 50 millions d'euros HT par an.

Ce schéma doit déterminer les objectifs de politique d'achat de la collectivité, comportant des éléments à caractères économique, social et environnemental ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et de suivi.

Aussi, conformément à la réglementation, et dans la continuité des politiques achats déjà mises en place, le premier SPASER du Département de la Somme a été élaboré.

Adopté par l'Assemblée départementale le 30 septembre 2024, le SPASER s'articule autour de quatre orientations stratégiques qui doivent présider aux achats du Département de la Somme.

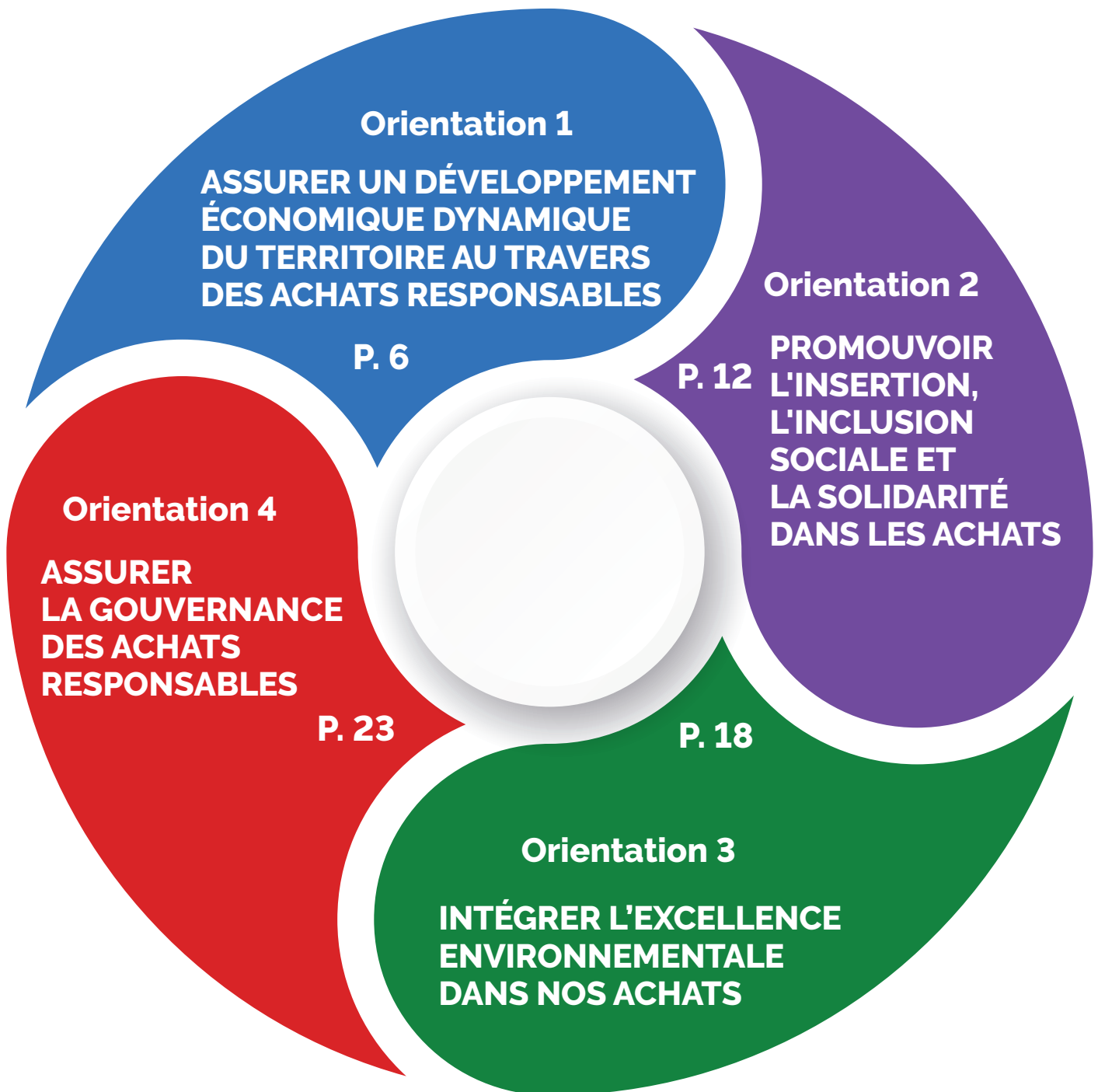
Ces orientations se déclinent en 13 objectifs et 61 actions qui feront l'objet d'une feuille de route pluriannuelle sur la période 2024-2028. Le SPASER fera enfin l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle construite autour de 13 indicateurs.

Avec ce document-cadre, je sais pouvoir compter sur une administration exemplaire pour des achats toujours plus responsables, au service de notre territoire.

Christelle HIVER
Présidente du Conseil départemental de la Somme



Sommaire



ORIENTATION 1

Assurer un développement économique dynamique du territoire au travers des achats responsables

Fort de son expérience en matière de politique d'achats, le Département de la Somme souhaite renforcer son rôle d'accélérateur du développement économique local. Cette orientation vise à faciliter l'accès des entreprises, en particulier les PME/TPE et artisans, à la commande publique, tout en encourageant l'innovation et les pratiques responsables. L'ambition du Département est de créer un écosystème économique dynamique et résilient, ancré dans les valeurs de responsabilité sociale et environnementale.



OBJECTIF 1

Faciliter l'accès des opérateurs aux marchés du Département de la Somme



Renforcer la connaissance des acheteurs du Département relative au tissu économique local, particulièrement en termes de PME/TPE, artisans, afin d'identifier à la fois les freins éventuels à l'accès aux achats du Département mais également les opportunités offertes par l'offre locale



Poursuivre la simplification des procédures de marchés : élaborer des documents de marché allégés, compréhensibles, facilement accessibles...



Allotir les procédures dès que cela est possible et de manière pertinente



Mettre en place un service d'information et d'accompagnement renforcé des entreprises de type "guichet unique"



Acculturer les opérateurs économiques à la question de la commande publique et de ses enjeux grâce à des actions de communication comme des journées thématiques voire de formation selon les secteurs

OBJECTIF 2

Rendre attractifs les achats du Département



Informar les entreprises sur les opportunités d'achats en poursuivant la programmation annuelle des achats et en renforçant sa visibilité sur les sites du Département ou encore auprès des têtes de réseau et partenaires



Poursuivre la stratégie d'octroi d'avances automatiques en repensant et en analysant l'impact d'un élargissement éventuel du dispositif



Insérer des clauses de variation de prix attractives afin de préserver l'équilibre économique des marchés tout au long de leur exécution (périodicité, indice adapté, limitation de la part fixe...)



Mettre en place une stratégie sur un recours limité aux retenues de garantie dans certains marchés de travaux



Proportionner le nombre et le montant des pénalités dans les marchés du Département et travailler à une démarche gagnant/gagnant tournée vers la résolution à l'amiable des conflits avant l'application de toute sanction, dans l'esprit de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables dont est signataire le Département



Veiller au respect strict des délais de paiement aux entreprises

OBJECTIF 3

Favoriser l'innovation et systématiser les bonnes pratiques dans les achats



Poursuivre et renforcer la pratique du sourcing auprès des entreprises du territoire dans un souci de détecter les offres nouvelles qui pourraient émerger



Rédiger des cahiers des charges fonctionnels



Engager des partenariats permettant de mieux détecter les offres innovantes ou alternatives notamment avec les pôles de compétitivité



Mener de manière concertée avec les fournisseurs une réflexion sur la performance et l'amélioration des achats grâce à un recours accru aux plans de progrès dans les marchés (démarche contractuelle qui vise à améliorer, notamment, la performance financière, l'exécution technique, les performances sociales, les performances environnementales et/ou l'organisation des conditions d'exécution du marché en se fixant des objectifs partagés avec le titulaire)



Renforcer le dispositif de lutte contre les offres anormalement basses en partenariat notamment avec les Fédérations professionnelles afin de lutter contre les pratiques déloyales



Renforcer la mutualisation des achats pour certains segments avec les collectivités et établissements publics locaux

OBJECTIF 4

Organiser la coopération avec les partenaires locaux



Renforcer les partenariats existants avec les organisations professionnelles du territoire (CCI, CMA, CPME, FFB...) et mener des actions concertées autour de la commande publique responsable



Renforcer l'accompagnement du Département auprès de ses partenaires (collèges, SDIS, syndicats mixtes, EPCC, communes, EPCI, etc) afin de leur apporter son expertise en termes d'achats responsables



Sensibiliser les centrales d'achats aux engagements du Département en termes d'achats responsables afin de travailler à des offres plus adaptées

INDICATEURS CLÉS



% de PME, TPE
et artisans
attributaires
des marchés
du Département



Nombre moyen
de réponses
par consultation
(taux d'attractivité)



Délai de paiement

ORIENTATION 2

Promouvoir l'insertion, l'inclusion sociale et la solidarité dans les achats

S'appuyant sur les succès de sa politique précédente en matière de clauses d'insertion par l'activité économique et d'achats réservés, le Département souhaite intensifier son engagement social. Cette orientation vise à faire de la commande publique un véritable levier d'inclusion et de solidarité. En renforçant ses dispositifs existants et en développant de nouvelles approches, le Département vise à créer des opportunités pour tous, particulièrement pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, tout en promouvant l'égalité et la diversité.



OBJECTIF 1

Renforcer le dispositif de la clause sociale



Accroître la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale dans les marchés du Département, notamment dans les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles



Inciter les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d'insertion en favorisant les contrats durables et qualifiants (contrats de professionnalisation, d'apprentissage, etc.)



Définir comme public bénéficiaire de la clause d'insertion par l'activité économique (CIAE), dans le respect de la réglementation, l'ensemble du public rencontrant des difficultés récurrentes d'accès et/ou de maintien à l'emploi, et en particulier les bénéficiaires du RSA



Inciter les maîtres d'ouvrage publics attributaires de subventions départementales à recourir au dispositif de la CIAE en leur proposant un accompagnement si cela est nécessaire (notamment auprès des OPH)

OBJECTIF 2

Des achats toujours plus inclusifs et solidaires



Développer le recours aux marchés réservés à l'insertion par l'action économique (IAE), aux entreprises adaptées (EA) et établissements et services d'aide par le travail (ESAT)



Favoriser le recours à ces structures pour les « petits achats » du Département ne nécessitant pas le lancement d'une procédure de marché (inférieurs à 40 000 € HT)



Engager des actions de formation et/ou sensibilisation de ces structures à la commande publique pour leur en faciliter l'accès



Sensibiliser les entreprises classiques titulaires de marché à la thématique de l'insertion et de l'inclusion et à ces structures pour encourager le recours à la sous-traitance voire co-traitance lorsque cela est possible

OBJECTIF 3

Participer au développement de l'économie sociale et solidaire du Département



Renforcer la connaissance des acheteurs du Département du tissu économique local en termes de structures relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) et promouvoir leurs services et produits auprès des services du Département



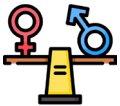
Faciliter l'accès à la commande publique pour les structures relevant de l'ESS en identifiant les freins



Expérimenter le recours à des marchés réservés aux entreprises de l'ESS

OBJECTIF 4

Promouvoir l'égalité femmes/hommes dans les achats et lutter contre les discriminations



Mener une réflexion sur l'intégration de critères relatifs à l'égalité professionnelle femmes/hommes dans les marchés (index égalité, politique entreprise...)



Sensibiliser les agents, fournisseurs et sous-traitants aux enjeux de l'égalité femmes/hommes et de la lutte contre toutes les formes de discrimination

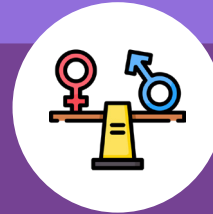


Prendre en compte la diversité dans la définition du besoin afin de rédiger des marchés adaptés aux spécificités de chacun notamment dans les marchés d'équipements des agents (vêtements de travail, équipements de protection individuelle...)

INDICATEURS CLÉS



% de marchés contenant une clause sociale



% de marchés intégrant une considération en faveur de l'égalité femme/homme



Nombres d'heures d'insertion réalisées par les entreprises attributaires de marchés



% d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) attributaires de marché

ORIENTATION 3

Intégrer l'excellence environnementale dans nos achats

Face à l'urgence climatique et aux enjeux de préservation des ressources, le Département de la Somme s'engage résolument dans une démarche d'excellence environnementale pour ses achats. Cette orientation ambitieuse vise à réduire significativement son empreinte écologique, tout en stimulant l'innovation et les pratiques vertueuses chez ses fournisseurs. De la réduction des déchets à la promotion de l'économie circulaire, le Département souhaite faire de ses achats un moteur de la transition écologique sur son territoire.



OBJECTIF 1

Réduire l'empreinte environnementale par la commande publique



Accroître la mise en œuvre de clauses et/ou critères environnementaux dans les marchés publics du Département pour atteindre l'objectif de 100 % des marchés fixés par la loi



Expérimenter le recours à des matériaux éco responsables (biosourcés et bas carbone) dans le cadre des opérations de construction ou de réhabilitation bâtimementaires



Améliorer la prise en compte de la préservation des espaces naturels ainsi que de la biodiversité dans les achats du Département



Développer l'utilisation d'énergies vertes ou de récupération en particulier dans les bâtiments afin de limiter le recours aux énergies fossiles



Intégrer des spécifications environnementales en matière de réduction de consommation d'énergie sur les projets de construction



Imposer l'utilisation de matériels, d'équipements, de produits d'entretiens et de matériaux de construction respectueux de l'environnement et de la santé des agents et des habitants du Département



S'engager dans une démarche de réduction des pollutions environnementales et toute autre forme de nuisance (extérieures, sonores, lumineuses, qualité de l'air intérieur des bâtiments...) en particulier dans le cadre des opérations de travaux en s'inscrivant dans une démarche de Chantier Vert



S'orienter vers et développer une alimentation durable, de qualité et de saison en favorisant les circuits courts dans le respect de la réglementation (notamment en augmentant l'achat de produits issus de l'agriculture biologique) en promouvant notamment la démarche auprès des services de restauration collective



Réduire l'impact environnemental des livraisons dans les marchés du Département en incitant notamment les fournisseurs à privilégier les mobilités douces ou les transports faiblement carbonés et engager une réflexion sur la stratégie du dernier kilomètre

OBJECTIF 2

Promouvoir l'économie circulaire, la réduction des déchets et favoriser l'allongement de la durée de vie des produits



S'orienter vers une démarche basée sur l'économie de la fonctionnalité notamment par la remise en question systématique du « réflexe achat » : réalité du besoin, usage, possibilité de louer ou partager le besoin plutôt que d'acheter neuf...



Gérer et réduire les déchets dans les opérations de travaux d'infrastructures et de bâtiments en optimisant le recyclage, le réemploi et la revalorisation de ces déchets, notamment sur nos propres chantiers



Développer le recours aux bien issus du réemploi et du recyclage dans l'objectif d'atteindre les impératifs fixés par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, dite « loi AGEC »



Intégrer la fin de vie des produits dans le processus d'achats afin d'en optimiser le recyclage ou le réemploi en développant notamment des partenariats avec les acteurs locaux de l'économie circulaire



Systematiser le recours à l'indice de durabilité et de réparabilité pour les matériels concernés



Limiter l'achat des produits et objets à usage unique pour préférer des produits réutilisables et, quand cela n'est pas possible, favoriser des produits à usage unique recyclables ou biodégradables notamment dans le cadre de l'organisation des événements et manifestations publics du Département

INDICATEURS CLÉS



% de marchés intégrant des considérations et/ou clauses et/ou critères environnementaux



% de biens acquis issus du réemploi ou du recyclage



% des marchés de travaux intégrant une disposition dédiée à la revalorisation, recyclage ou réemploi des déchets

ORIENTATION 4

Assurer la gouvernance des achats responsables

La réussite de la démarche d'achats responsables du Département de la Somme repose sur une gouvernance efficace et une organisation optimisée. Cette orientation vise à rendre la fonction achats plus efficace en structurant son approche, en poursuivant la professionnalisation des équipes et en intégrant pleinement les enjeux de durabilité dans les processus décisionnels. Avec des outils de pilotage, de suivi et d'évaluation performants, et en développant une culture de l'achat responsable au sein de la collectivité, le Département vise à maximiser l'impact positif de ses achats tout en gérant efficacement les fonds publics.



OBJECTIF 1

Se structurer autour d'une organisation efficace



Repenser de manière « régulière » la fonction achats en fonction des évolutions dans l'objectif de s'adapter à un environnement mouvant



Poursuivre la professionnalisation par des actions de formation ou présence à des colloques des acheteurs du Département sur la question centrale des achats responsables, notamment en termes de protection de l'environnement



Intégrer le chargé de clauses sociales et créer un poste de chargé de clauses environnementales au sein du service achats pour renforcer le rôle d'expert du service



Définir et systématiser une méthodologie d'évaluation de la performance des achats dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue



S'inscrire dans une démarche de labellisation de la fonction achats

OBJECTIF 2

Assurer une gouvernance dédiée au SPASER



Mettre en place des instances de suivi du SPASER



Assurer un suivi annuel du SPASER au regard des objectifs fixés et les indicateurs, rapport à l'appui



Élaborer une feuille de route achats durables par direction, conformément aux orientations du SPASER et en fonction de la cartographie de leurs achats

OBJECTIF 3

Communiquer et former autour de l'achat responsable



Élaborer un plan de communication interne et externe relatif au SPASER notamment au travers des supports de sensibilisation destinés aux agents, aux entreprises (guides, plaquettes, fiches actions...)



Sensibiliser l'ensemble des services à la question et aux enjeux de l'achat durable au travers des actions de communication et de formation ciblées en fonction des intérêts et missions de chacune des directions

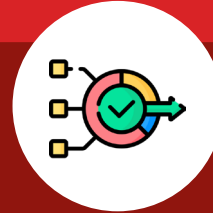


Valoriser des réalisations exemplaires pour encourager la démarche (palmarès des achats durables...)

INDICATEURS CLÉS



Nombre de réunions
annuelles organisées
dans le cadre
du suivi
du SPASER



Nombre d'actions
du SPASER réalisées
(taux de réalisation)



Nombre d'actions de
formation/sensibilisation
aux achats responsables à
destination des acheteurs
et prescripteurs du
Département



Conseil départemental de la Somme
Direction des finances et de la commande publique
43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80
www.somme.fr

